

Commission de Suivi de Site (CSS) SUEZ RV ENERGIE VEDENE

**Réunion du 22 OCTOBRE 2021
- Compte-Rendu -**

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS, SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 26 AOUT 2021

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

Christian GUYARD	SECRETAIRE GENERAL PREFETURE DE VAUCLUSE	PRESENT
Nathalie ARNAUD	DDPP	PRESENTE
Sabrina GUILLEVIC	DREAL	PRESENTE
	DDT	
Silvain D'AGATA	ARS PACA	PRESENT

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Jacques DEMANSE	SIDORMA VEDENE	PRESENT
Emmanuelle ROCA	SORGUES	PRESENTE
Jean Louis COSTA	LE PONTET	PRESENT
	SAINT SATURNIN LES AVIGNONS	
Grégoire SOUQUE	MORIERES LES AVIGNONS	PRESENT
Fabrice MARTINEZ- TOCABENS	AVIGNON	PRESENT
Guy MOUREAU	ENTRAIGUES SUR LA SORGUES	

COLLÈGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

Vincent CATILLON	ASSOC. PROTECT ENVIRONNEMENT VEDENAI, SORGUAIS, MORIEROIS ET PONTETIEN	PRESENT
Michel DANIEL	ASSOC. CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE	
Jean Paul BONNEAU	FNE VAUCLUSE	PRESENT
Monique SURTEL	SAINT SAT' ENVIRONNEMENT	

Suppléants

William COINDET	ASSOC PROTECT ENVIRONNEMENT VEDENAI, SORGUAIS, MORIEROIS ET PONTETIEN	
Irène CAPELIER	ASSOC. CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE	
Alain AUBAUD	FNE VAUCLUSE	
Clotide HIRSTEL	SAINT SAT' ENVIRONNEMENT	PRESENTE

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

Jean-Yves MARTIN	SUEZ RV ENERGIE	PRESENT
------------------	-----------------	---------

Suppléant

Matthieu LAPIE	SUEZ RV ENERGIE	PRESENT
----------------	-----------------	---------

COLLÈGE « SALARIÉS »

Titulaire

Fabrice GOUDIN	SUEZ RV ENERGIE	PRESENT
----------------	-----------------	---------

Suppléant

Serge MARTOS	SUEZ RV ENERGIE	
--------------	-----------------	--

PERSONNE QUALIFIÉE

Sylvain MERCIER	ATMOSUD	PRESENT
-----------------	---------	---------

	CONSEIL REGIONAL	
--	------------------	--

Geoffrey CASU	SDIS	PRESENT
---------------	------	---------

SECRÉTARIAT

JEAUNEAU NICOLAS	CYPRES	PRESENT
------------------	--------	---------

AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

Sébastien PREVOST	DREAL	PRESENT
-------------------	-------	---------

Noémie BERNABEI	DDPP	PRESENTE
-----------------	------	----------

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Olivia LLONGARIO	SUEZ ENERGIE -VOVALIE- BURGEAP	PRESENTE
------------------	--------------------------------	----------

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS »

Camille JULLIEN	SIDOMRA	PRESENT
-----------------	---------	---------

La réunion débute à 14H40.

QUORUM

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE ÉTAT : (8 VOIX/MEMBRE) 4 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 5 MEMBRES 32 VOIX

COLLÈGE COLLECTIVITÉS : (5 VOIX/MEMBRE) 5 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 8 MEMBRES 25 VOIX

COLLÈGE EXPLOITANT : (40 VOIX/MEMBRE) 1 PRÉSENT - 0 POUVOIR / 1 MEMBRE 40 VOIX

COLLÈGE ASSOCIATIONS : (10 VOIX/MEMBRE) 3 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 4 MEMBRES 30 VOIX

COLLÈGE SALARIES : (40 VOIX/MEMBRE) 1 PRÉSENT - 0 POUVOIR / 1 MEMBRE 40 VOIX

PERSONNES QUALIFIÉES : (8 VOIX/MEMBRE) 2 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 3 MEMBRES 16 VOIX

TOTAL : 16 PRÉSENTS - 0 REPRÉSENTÉ = 16 MEMBRES (SOIT 183 VOIX) SUR 22 MEMBRES (224 VOIX).

Le quorum est atteint (16 membres de la CSS sont présents sur 22) ; le comité peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est présenté par le président.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CSS DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le compte-rendu de la CSS du 28 septembre 2020 est soumis au vote par le président, il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Résolution 1 :

La Commission adopte le compte-rendu de la CSS du 28 septembre 2020.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 183

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 (en annexe)

Le rapport annuel d'activité 2020 est présenté par M. LAPIE, responsable de l'unité de valorisation énergétique.

Question M. CATILLON : Quel est le territoire de provenance des DND ?

- ⇒ M. LAPIE : Il s'agit de toute la zone en vert sur la carte (p15 du rapport annuel) représentant le bassin rhodanien : Vaucluse, Ouest des Bouches-du-Rhône et bassins de vie gardois membres du Grand Avignon.

Déchèterie

En 2020, 6 564 tonnes ont été apportées à la déchèterie. Il y a une diminution liée à l'impact du confinement avec des fermetures de déchèteries, totales ou partielles. La réouverture des déchèteries a été accélérée par la multiplication des dépôts sauvages.

Centre de tri

L'incinération diminue légèrement sur le périmètre du Grand Avignon, ce qui est encourageant car cela signifie que le tri s'améliore.

Le taux de refus augmente légèrement mais reste maîtrisé (15%), ce qui ne peut pas toujours être le cas quand on met en place de la collecte en bacs car les habitudes doivent évoluer, il y a une notion d'adaptation qui se calme dans le temps. Il y a également beaucoup d'imbriqués, ce qui ne facilite pas le tri, et augmente *de facto* le taux de refus.

Le taux d'efficacité du site fait partie des meilleurs taux des centres de tri de Suez.

Question M. CATILLON : Quel est le nombre et le type de lignes ?

- ⇒ M. LAPIE : L'ensemble de la ligne est semi-automatisé, il y a une opération de pré-tri manuel, puis le flux part sur la chaîne automatisée. L'opération se termine par un affinage manuel sur certains flux.

Pour les flux sortants, depuis que la Chine a fermé ses frontières (car elle est devenue auto-suffisante en termes de production de déchets et de capacité de recyclage) la quasi-totalité des flux reste en Europe.

Question Mme HIRSTEL : A Châteauneuf-du-Pape, ils ramassent les pots de yaourt, pourquoi-ici on ne peut pas le faire ?

- ⇒ M. LAPIE : Il s'agit d'une question d'adaptation du process. L'expérimentation qui a été menée en 2016 nous a montré qu'avec le process existant, la difficulté du pot de yaourt, comme toute matière souillée, est que ça colle. Il y a une nécessité d'adapter le process. Aujourd'hui ce n'est pas le cas, mais le passage aux extensions de consignes de tri doit permettre de gérer cela, des travaux de modernisation seront effectués en 2022.

Question Mme HIRSTEL : Alors, qu'est-ce qu'ils en font ? Sont-ils recyclés ?

Réponse : Je pense que les déchets de Châteauneuf partent à Nîmes sur une installation concurrente, où ils sont recyclés.

UVE / DASRI

Tous les déchets hors dépannage (97.71%) sont des déchets du bassin rhodanien.

Le fait de devoir collecter l'ensemble des déchets estampillés COVID dans le flux de DASRI a entraîné une augmentation des volumes de ce dernier sur lesquels nous avons dû nous adapter. Un pilotage a rapidement été mis en place avec la préfecture, la DREAL, l'ARS, les sites de collecte et de traitement pour anticiper au plus vite et éviter la saturation de la filière. Ce travail a été assez conséquent et s'est poursuivi sur 2021.

6 418 tonnes de DASRI ont été réceptionnées en 2020 chez Novalie, 10% de plus qu'en 2019, malgré le report de nombreuses interventions chirurgicales.

Question Mme HIRSTEL : Au niveau des DASRI, la majeure partie des tonnages vient des Bouches-du-Rhône, on fait une abstraction du plan régional où on se limite au bassin rhodanien ? Y'a-t-il une réflexion pour traiter les déchets sur place plutôt que de les traiter dans le Vaucluse (politique de traitement des déchets au plus près de leurs zones de production).

⇒ M. LAPIE : le plan régional définit le bassin rhodanien comme origine géographique des déchets non dangereux et assimilés pour Novalie. Les DASRI restent gérés au niveau régional car il y a des particularités sur le conditionnement des déchets, sur le suivi de leur transport et sur le fonctionnement du four. Le traitement des DASRI implique une installation particulière avec un plus faible taux d'imbrulés.

La capacité de réaction et de traitement des DASRI de Novalie est importante. Le site de Fos-sur-Mer n'est pas équipé pour traiter les DASRI.

Question M. BONNEAU : En termes de saisonnalité et nombre de déchets ménagers transférés vers d'autres sites, pourquoi y-a-t-il une telle différence par rapport à 2019 ?

⇒ M. LAPIE : Au niveau de la saisonnalité, au premier semestre les arrêts ont été décalés à cause de la pandémie ; ceux de mars-avril n'ont pas pu avoir lieu à cause du confinement donc décalés à juillet.

Fonctionnement global : on reste sur 92%, avec une légère évolution. Les détournements sur Entraigues en 2019 étaient principalement liés aux arrêts sur panne et ne sont donc pas anticipables en termes de gestion des flux et des tonnages. En 2020 il n'y a eu quasiment aucun arrêt sur panne.

Saisonnalité sur les DASRI : le mois de mars-avril, où il y a eu l'entrée du COVID compensé par le report des opérations non-prioritaires, avec un maintien du flux, voir une baisse. Aout : peu d'interventions = saisonnalité.

Ce qui a été le plus difficile à traiter c'est que les chariots étaient relativement vides. En général un chariot contient 60 kg de déchets, en pleine période de pandémie cela descendait à 50 kg car les masques sont légers. Ce qui limite la capacité de traitement sur la chaîne DASRI, c'est le nombre de bacs, pas le poids. Si le bac est vide la chaîne ne tourne pas à sa pleine capacité.

Question M. CATILLON : Quels sont les déchets DASRI autorisés ? Organes humains ?

⇒ M. LAPIE : Les organes humains ne sont pas autorisés sur le site, tout comme les carcasses d'animaux. Ce sont des installations autorisées spécifiques qui sont destinataires de ces organes ou autres. Sur Novalie il s'agit de seringues, masques, etc., mais aussi tout ce qui provient des laboratoires, pharmacies, EHPAD.

⇒ M. D'AGATA : Les pièces anatomiques (restes humains) qui doivent être éliminées sont éliminées en crematorium. J'en profite également pour saluer la souplesse qu'a apporté NOVALIE dans la gestion de la pandémie. La gestion des DASRI a été très compliquée. Les équipements de protection, notamment ceux du personnel soignant en contact avec des patients COVID devaient suivre la filière des déchets à activité de soin. Cela a généré des gros volumes et une difficulté dans la disponibilité des bacs. Il est important d'avoir une vision régionale, il y a trois exutoires pour les DASRI, Nice, Toulon et Vedène, mais le plus gros producteur est l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille. Je salue le travail fait par Novalie sur le sujet.

Boues

Question M. CATILLON : où partent les boues compostables ?

- ⇒ Mme GUILLEVIC : Pour les boues compostables il y a une installation de compostage exploitée par Suez organique à Mondragon. Novalie ne reçoit que des boues non compostables ou non épandables.

Question madame HIRSTEL : Que devient la chaleur récupérée lors des pannes chez GB Food ?

- ⇒ M. LAPIE : On la passe dans la turbine. Cette énergie est prélevée juste avant de passer dans le turbo alternateur, si elle n'est pas utilisée par le réseau de chaleur elle passe alors naturellement vers la turbine et est valorisée en électricité.

Centre de traitement et de valorisation des mâchefers

Question M. CATILLON : Que deviennent les mâchefers ? Est-ce que la totalité est réutilisée en BTP ou il y en a encore en enfouissement ?

- ⇒ M. LAPIE : Depuis 5 ans 100% des mâchefers traités sur la plateforme sont valorisés, notamment en sous couche routière (Gravimac).

Question madame HIRSTEL : La couverture de la plateforme de mâchefers est à l'ordre du jour ?

- ⇒ M. LAPIE : non, elle n'est pas à l'ordre du jour. Des travaux d'aménagements ont été réalisés et permettent de maîtriser les impacts environnementaux, notamment au niveau des poussières. Les murs entourant la zone d'exploitation ont été refaits et un système d'aspersion automatique est en place.

Suivi environnemental - Rejets atmosphériques

Sur 2020, nous en sommes à 29h de dépassement par rapport au seuil réglementaire (seuil à ne pas dépasser par tranches de 30 minutes). Cela représente 12% du seuil autorisé. C'est une belle réussite avec une amélioration continue (49h en 2018, 34h en 2019).

Un tiers de ces dépassements sont liés à des rejets d'ammoniac, liés à la baisse des rejets en NOx.

Question M. CATILLON : Les analyses se font-elles en continu ?

- ⇒ M. LAPIE : Oui, les analyses se font en continu en pied de cheminée. Les dioxines en revanche restent en semi-continu. Le principe de prélèvement des dioxines, c'est une cartouche qui accumule le prélèvement et que l'on analyse après 4 semaines. Quelques métaux qui sont mesurés en analyse semestriel.

Suivi environnemental - Rejets aqueux

Un gros travail a été réalisé sur la réutilisation des eaux pluviales. Avant 2017 nous étions susceptibles de rejeter entre 15 et 20 000 m³ d'eaux pluviales. On rejette aujourd'hui entre 5 et 8 000 m³ puisque l'essentiel des eaux pluviales est réutilisé dans notre process. L'objectif est de réduire les consommations d'eaux.

Suivi environnemental - Rejets aqueux

Suivi du milieu naturel

Le suivi du milieu naturel est présenté par Olivia Llongario, du bureau d'étude BURGEAP.

Les valeurs sont influencées par les brûlages chez des particuliers au point 7 (pas d'impact sur les dioxines et furanes mais sur les métaux).

Eaux souterraines

Question M. CATILLON : Y'a-t-il des analyses sur l'eau des piézomètres ?

Il y a une présence au-dessus des seuils habituels de nickel, d'arsenic qui est déjà présente en amont (Pz1, Pz2). On poursuit l'analyse de ces paramètres dans la campagne 2021 pour essayer de comprendre pourquoi.

De même, on retrouve des bactéries coliformes et des streptocoques fécaux qui n'ont pas de lien avec le fonctionnement du site.

Sécurisation des murs de la plateforme mâchefers

Les travaux de sécurisation ont permis de vérifier l'étanchéité de la plateforme mâchefers.

Question Mme HIRSTEL : Les mâchefers en sortant sont hautement pollués ?

- ⇒ **M. LAPIE :** Hautement non. Quasiment tous les mâchefers qui sortent de l'usine d'incinération sont déjà conformes à la valorisation. Cependant elle présente des métaux qu'il faut trier et recycler. Il n'y a pas d'évolution notable des caractéristiques environnementales des mâchefers entre leur entrée sur la plateforme et leur sortie.

Question Mme HIRSTEL : Pourquoi stockons-nous les mâchefers ?

- ⇒ **M. LAPIE :** Les mâchefers sont stockés pour pouvoir extraire les métaux, les broyer, pour en faire un granula entre 0 et 30 mm avec les bonnes caractéristiques géotechniques.
- ⇒ **M. CATILLON :** Y-a-t-il une maturation ?
- ⇒ **M. LAPIE :** Oui, il y a une maturation, mais cela n'a pas vocation à faire diminuer un nouveau polluant de 50%. C'est une évolution très à la marge pendant les phénomènes de lixiviation.
- ⇒ **Question Mme HIRSTEL :** La maturation dure combien de temps ?
- ⇒ **M. LAPIE :** La maturation peut durer 3 à 4 mois.
Le stockage est limité à 12 mois par arrêté préfectoral. Avant de passer au criblage, ils sont stockés de 1 à 4 mois en fonction des contraintes d'exploitation. Les analyses sont faites en sortie de four et sont toujours conformes sans avoir besoin de passer par la maturation.

ECT

Mise en œuvre au troisième trimestre 2022 pour traiter tous types d'emballages via un sur-tri supplémentaire externalisé.

Questions diverses

Question M. CATILLON : On avait un souci pour gérer tout le tonnage du Vaucluse, ou en sommes-nous ?

- ⇒ **Mme GUILLEVIC :** Presque tout est traité sur l'installation pour le Vaucluse et viennent de s'y rajouter les collectivités de l'Ouest des Bouches-du- Rhône.
- ⇒ **M. CATILLON :** Il n'est donc pas prévu d'apports supplémentaires ?
- ⇒ **M. LAPIE :** Les apports que nous avons actuellement sont dans le cadre du plan régional et il n'est pas prévu d'évolution pour le moment.

Question Mme HIRSTEL : Les deux installations que nous avons, Vedène et Entraigues, suffissent-elles pour traiter le bassin rhodanien ? Suffissent-elles dans les 2-3 années à venir ?

- ⇒ **Mme GUILLEVIC :** les besoins en capacités de traitement (incinération et stockage) ont été évalués par le plan régional de prévention et de gestion des déchets. Aux échéances du plan, en 2025 et 2031, le plan régional n'identifie pas, pour le bassin rhodanien, un besoin supplémentaire en capacité d'incinération, au regard de la capacité actuellement autorisée sur le site de Vedène (225 400 tonnes). S'agissant du stockage, le plan identifie un besoin global pour le bassin rhodanien d'au minimum de 90 000 tonnes/an aux échéances de 2025 et 2031, avec une limite à la capacité globale de stockage établie à 120 000 tonnes/an en 2025 et 100 000 tonnes/an en 2031. Actuellement, le site de stockage d'Entraigues, seul site autorisé sur le bassin rhodanien, est autorisé à hauteur de 80 000 /an. La capacité de stockage actuellement autorisée sur le bassin rhodanien est donc inférieure au besoin minimum évalué par le plan régional.

Remarque Mme HIRSTEL : Il y a un écart entre le plan régional qui prévoit 120 000 t et l'autorisation préfectorale qui en prévoit aujourd'hui 80 000 t, allons-nous rester sur les 80 000 t ou augmenter à 120 000 t ?

- ⇒ **Mme GUILLEVIC :** Cela relève du choix de l'exploitant. L'augmentation du tonnage autorisé, de 80 000 tonnes à 120 000 tonnes/an, nécessiterait du point de vue réglementaire, de déposer une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter (avec enquête publique).

PRESENTATION DE LA DREAL PAR MADAME GUILLEVIC (en annexe)

La visite d'inspection du 13 mars 2020 concernait la gestion de la fosse de l'UVE avant les arrêts de four, l'entreposage de déchets au niveau du centre de tri et le plan de continuité de l'activité (crise covid).

Aucun écart à la réglementation, mais la nécessité de refaire les marquages au sol dans le centre de tri pour les emplacements des stocks de déchets.

Arrêté préfectoral complémentaire du 15 avril 2020 pour autoriser la réceptionner temporaire des déchets en provenance de Corse.

Question Mme HIRSTEL : Qu'est ce qui a provoqué ce besoin de la Corse de venir incinérer ici ?

- ⇒ Mme GUILLEVIC : La Corse est en manque chronique d'exutoire sur ses déchets. Avec le Covid, il est apparu primordial de maintenir en fonctionnement l'ensemble des UVE du territoire national pour le traitement prioritaire des déchets de soins à risques infectieux (DASRI). C'est dans ce contexte et suite au constat de baisse du gisement de déchets à traiter lors du 1^{er} confinement, que l'UVE de Vedène a été autorisée temporairement à recevoir des déchets en provenance de la Corse. Les UVE de Nice et Marseille, ont également été mis à contribution.

QUESTIONS DIVERSES.

Question Mme HIRSTEL : Un arrêté préfectoral sorti en 2019 disait qu'en cas de pic de pollution de l'air, on demandait à l'unité de valorisation de réduire son fonctionnement. Est-ce que pendant les deux gros pics qui ont duré, l'arrêté a été mis en œuvre ?

- ⇒ Mme GUILLEVIC : Oui, l'installation doit réduire ses rejets d'oxyde d'azote tout au long de ces périodes de pollution. Quand l'alerte est mis en place par le réseau de surveillance de la qualité de l'air, l'exploitant envoie systématiquement au service de la DREAL une fiche indiquant les mesures qui sont prises pour réduire les émissions.
- ⇒ Mme HIRSTEL : Vous recevez l'information par qui ?
- ⇒ Mme GUILLEVIC : C'est le réseau de la surveillance de la qualité de l'air qui a la charge d'émettre une alerte à tous les services administratifs concernés ainsi qu'aux ICPE qui sont concernées par ces mesures de gestion de pollution.
- ⇒ M. LAPIE : Nous mettons en place différentes mesures en plus de l'abaissement des rejets en NOx comme les reports de tests de groupe électrogène, que l'on va tester régulièrement pour s'assurer que l'usine fonctionne en cas de coupure d'électricité. On tient également à disposition les valeurs de rejets sur les jours en question.
- ⇒ Mme HIRSTEL : vous réduisez le traitement ?
- ⇒ M. LAPIE : Non, on ne réduit pas le traitement, on augmente l'injection de réactifs.
- ⇒ Mme HIRSTEL : Pourquoi ne fait-on cela qu'à ce moment-là et pas tout le temps si cela fait baisser la pollution ?
- ⇒ M. LAPIE : Si nous voulions avoir le seuil le plus bas possible sur les oxydes d'azote, on n'arriverait pas à tenir la limite sur l'ammoniaque (dépassement des moyennes semi-horaire sur l'ammoniaque).
- ⇒ M. PREVOST : La quantité d'azote reste la même, c'est la forme chimique qui change, NOx ou NH₃.
- ⇒ Mme HIRSTEL : Qu'est ce qui est le meilleur, le plus mauvais pour la santé ?
- ⇒ M. PREVOST : l'arrêté préfectoral est pris dans le cadre d'un épisode de pollution, lié à l'ozone. Le problème du NOx c'est qu'il est précurseur de création d'ozone. Quand on a une pollution à l'ozone, ce qui faut essayer de réduire c'est la quantité de NOx qui va être rejetée dans l'atmosphère.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 16H45.

Le Président de la CSS

Christian GUYARD
Secrétaire Général de la préfecture de
Vaucluse

Pour le préfet,
le secrétaire général,

Christian GUYARD